

MODE D'EMPLOI

Cafétérias sportives

Dès le 27 juin 2021, moyennant les aménagements repris ci-dessous, de même que tous les établissements Horeca, les buvettes et cafétérias liées aux infrastructures et aux clubs de sports peuvent reprendre leurs activités **en intérieur et en terrasse ouverte**.

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur le [protocole Horeca](#) sur le site du SPF Economie ou prenez contact avec un conseiller de l'AISF ou de l'AES (securite@aes-asbl.be).

	le SPORTIF et ses SUPPORTERS	le GESTIONNAIRE cafétéria
MASQUE	En dehors des places assises, il est obligatoire (à partir de 12 ans).	Masque chirurgical obligatoire pour tout le personnel (salle, bar et cuisine).
TABLÉES	<p>8 personnes maximum (ou personnes du même ménage). La pratique sportive encadrée d'un groupe formé par un nombre supérieur de personnes n'induit pas que ce groupe peut se réunir à plus de 8 à une même table.</p> <p>Les consommations sont obligatoirement prises en place assise à table (pas de possibilité de consommer au bar ou debout).</p>	
SERVICE DÉPLACEMENTS	<p>Limitier les déplacements (port du masque obligatoire).</p> <p>Privilégiez les paiements électroniques ou sans contact.</p>	<p>Le service se fait aux tables, sauf s'il est assuré par une seule personne, auquel cas les consommations peuvent être distribuées au bar.</p>
ORGANISATION DE L'ESPACE	<p>En intérieur et en terrasse, les tables sont disposées de manière à garantir une distance de 1,50 m entre les tablées. Les clients peuvent se mouvoir dans le respect constant de la distanciation. La capacité d'accueil dépend de l'espace à disposition.</p> <p>Si la terrasse est couverte (chapiteau, tonnelle, véranda...), au moins un côté est totalement ouvert, sans aucune obstruction.</p>	
QUALITÉ D'AIR	S'assurer d'un taux de CO2 inférieur à 900 PPM pour s'installer dans un espace intérieur.	Renouvellement d'air constant pour les espaces intérieurs (aération, ventilation, purification). Installation d'un indicateur CO2 obligatoire pour s'en assurer (norme < 900 PPM / Intervention <1200 PPM / Fermeture >1200 PPM).

DISTANCIATION	1,50 m entre vous et les personnes qui ne sont pas assises à votre table, même si elles font partie de votre groupe sportif.	À l'intérieur et à l'extérieur, les clients doivent pouvoir conserver une distance de 1,50 m les uns par rapport aux autres (si pas assises à la même table), même si elles font partie de leur groupe sportif. Vous pouvez utiliser un marquage au sol pour matérialiser les distances ou pour organiser la circulation.
TRACING	Le tracing n'est plus obligatoire	
COMMUNICATION	Suivez les consignes affichées dans l'établissement.	Affichez clairement les consignes à l'intérieur et à l'extérieur de la cafétéria.
HYGIÈNE	Lavez-vous régulièrement les mains ou désinfectez-les au gel hydroalcoolique.	Nettoyez et désinfectez les équipements & espaces utilisés par les clients avant l'ouverture.
	Respectez les gestes barrière.	Prévoyez des dispositifs pour l'hygiène des mains du personnel et des clients.
		Nettoyez régulièrement les chaises et les tables. La vaisselle, les couverts, les verres et les tasses doivent être nettoyés au savon et rincés après chaque utilisation. Rincer les verres à bière à l'eau froide ou avec un rince-verre ne suffit pas. Il est préférable de les laver en machine.
HEURES D'OUVERTURE	Entre 5h et 1h.	
AMBIANCE SONORE	Le niveau sonore est maintenu sous 80 dB, soit permettant aisément des conversations sans crier.	